Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 1

Artikel: La Croix-Rouge et le problème de l'humanisation de la guerre
Autor: Beaufre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682675

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Croix-Rouge et le problème de l'humanisation de la guerre

Général Beaufre

Avec l'aimable autorisation de son auteur, nous sommes heureux de publier le texte de la conférence présentée par le Général Beaufre dans le cadre de la Journée réservée à «L'Etat et le développement du Droit international», qui figurait au programme du Colloque sur «l'Etat moderne et la Croix-Rouge», organisé par l'Institut Henry-Dunant, à Genève du 11 au 13 septembre 1968. L'auteur précise que n'étant pas un spécialiste du Droit international, il a traité son sujet sur des bases rigoureusement pragmatiques, en se plaçant non pas du point de vue de ce qui devrait être, mais du point de vue de ce qui pourrait être.

L'humanisation de la guerre a une très longue histoire et il n'est pas exagéré de dire que la guerre a toujours été accompagnée de règles et de rites qui définissaient un droit particulier. Ce droit n'était guère humain à l'origine, mais il existait quand même des garanties, si minimes fussent-elles. Dans la cruauté antique, il y avait des lieux d'asile, dans la barbarie médiévale il y avait les règles de la chevalerie et la trève de Dieu, dans la rusticité des guerres du XVIIe et XVIIIe siècle il existait tout un code de bonnes manières entre adversaires qui s'entretuaient. Suivant les modalités de ce code, une ville pouvait légalement être mise à sac, c'est-à-dire pillée et la population féminine violée, ou bien au contraire épargnée. Les prisonniers étaient en général bien traités. Ce fut le cas en Russie en 1812. Nous avons depuis nettement régressé.

Les batailles à cette époque, brèves et sanglantes, mais surtout concentrant des pertes notables sur un très petit espace, présentaient le tableau d'une gigantesque boucherie, que Tolstoï a admirablement peint dans son récit de Borodino. Chose curieuse, les contemporains semblaient penser que la chose allait de soi et Stendhal dans son reportage de la bataille de Waterloo dans «La Chartreuse de Parme», mentionne à peine cet aspect.

Cependant, rien n'était plus contraire à la sensibilité qui se développait au XIXe siècle et ce fut le privilège d'Henry Dunant, auquel cet institut est dédié, de faire prendre conscience des horreurs qui s'étaient révélées en Crimée et en Italie pour lancer le mouvement d'idées qui conduisit à la création de la Croix-Rouge et à la signature de la Convention de Genève.

Cette Convention, que je n'analyse ici que d'un point de vue pratique, visait à réaliser et réalisa effectivement en partie une humanisation de la guerre qui correspondait aux formes de conflits de l'époque: on s'efforçait de réserver les brutalités de la guerre aux militaires sauvegardant ainsi la population civile dans la mesure où elle ne prenait pas part aux combats, on donnait aux prisonniers un statut instituant des garanties élémentaires et surtout on conférait aux blessés, sous la protection de la Croix-Rouge, une sécurité toute nouvelle. Le personnel médical était neutralisé. Parallèlement, l'organisation des services de santé, à laquelle la Croix-Rouge participait, faisait d'immenses progrès.

Ces règles excellentes en guerre classique jouèrent un rôle bénéfique pendant la grande tourmente de la Première Guerre mondiale, sans pourtant pouvoir empêcher certains excès sur la population civile dus aux ambiguïtés des règles relatives aux francs-tireurs. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, des excès beaucoup plus graves montrèrent que les règles anciennes, si elles réussissaient à humaniser la guerre dans certains domaines, comme celui des prisonniers, étaient impuissantes à empêcher des horreurs sans aucun doute inutiles.

En effet, deux phénomènes se faisaient jour qui allaient après la guerre, prendre des dimensions extraordinaires. Je veux parler du développement des bombardements aériens et du développement de la résistance civile à l'occupation.

Le *développement des bombardements aériens* tendait à supprimer complètement la distinction ancienne entre combattants et non-combattants. Autrefois cette situation ne se présentait que dans les places fortes, dont la population partageait les risques de la défense. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'application des théories du général Douhet sur l'emploi des feux aériens contre les industries et les villes de l'adversaire conduisit à considérer l'ensemble du pays ennemi comme une grande place forte. Les bombardements de Rotterdam, puis de Londres, enfin de Hambourg, de Berlin et de Dresde pour ne citer que les principaux, entraînèrent des massacres hors de proportion avec les résultats obtenus. La guerre se déshumanisait d'une façon catastrophique.

Il faut noter à cette occasion l'influence psychologique qu'a exercé l'action des machines à détruire, plus efficaces, donc plus horribles, mais ne donnant pas à l'opérateur la notion directe des conséquences de ses actions. C'est un peu comme le bouton hypothétique par lequel on suppose que l'on peut tuer un Chinois presque en bonne conscience. Dans les briefings auxquels je participais pendant la guerre, l'aviateur demandait quels itinéraires il fallait interdire. De là, il déduisait les carrefours à détruire. Quelques ronds sur la carte allaient amener la ruine d'autant de localités. C'était un jeu entièrement abstrait, parfois utile, mais souvent purement gratuit. C'est ainsi qu'en France, nombre de villes ont été gravement atteintes, souvent après le départ des Allemands par ce que l'humour populaire appelait *«le quart d'heure américain»*. Il y a là un abus moral qui tient à ce que les aviateurs voient les choses de haut et jugent mal des subtilités de la tactique terrestre. Ils manient un énorme marteau pilon d'une efficacité militaire hors de proportion avec les épreuves qu'ils infligent à la population. La guerre du Vietnam a montré jusqu'à quels excès ce genre de guerre pouvait aller, sans cependant vaincre la résistance adverse.

Quelles limites peut-on fixer à ces pratiques? Peut-on même en fixer du point de vue militaire? Je ne vois pas personnellement de règles qui puissent être énoncées, tant les circonstances sont variables. Il est incontestable que les industries et les routes, donc les carrefours sont des objectifs militaires, mais on a pu observer pendant la dernière guerre la différence entre le comportement de la RAF, aux tirs très sélectifs et très précis malgré un surcroît de danger, et de l'aviation américaine qui arrosait de larges surfaces. Il y a certainement une éthique à développer parmi les aviateurs afin de leur faire acquérir le sens de leurs responsabilités morales. Je pense aux

aviateurs ennemis qui mitraillaient devant nous sur la Loire des colonnes de réfugiés. Ils n'avaient sans doute pas conscience de commettre un crime inutile et cela devrait pouvoir être évité par une éducation morale convenable. Le pire est de former des combattants sans conscience, qui, selon l'expression américaine, sont «*trigger happy*».

Mais limiter les destructions aux objectifs d'intérêt militaire va à l'encontre d'une théorie beaucoup plus grave dans ses conséquences, qui s'est développée au cours de la Seconde Guerre mondiale et qui recherche la décision politique en brisant le moral de la population adverse. Selon cette conception, l'objectif véritable est la population civile dont le soldat n'est que le bouclier. On revient là à la guerre primitive avec toutes ses horreurs, le sac et le viol étant remplacés par le massacre et l'incendie. C'est une conception essentiellement barbare qui malheureusement peut parfois revêtir une certaine efficacité, mais qui va à l'encontre de toutes les tendances de la civilisation. Pour cette raison, une telle conception devrait être bannie et assimilée au génocide.

Mais cela nous conduit à entrer dans un domaine nouveau, celui de la *guerre nucléaire* et là, l'amplitude du phénomène et sa complexité obligent à une réflexion attentive et difficile. La guerre nucléaire entraînerait l'emploi d'armes qui, par leur grande puissance et par les pollutions qu'elles entraînent, ne permettent absolument pas de limiter les effets aux objectifs militaires. Certes, par des précautions spéciales (explosions hautes, armes de faible puissance) on peut réduire le rayon des destructions. C'est ce qu'on appelle «*l'emploi sélectif*», mais ces destructions demeurent encore très supérieures à celles que produisait l'aviation classique. D'autre part, l'emploi d'armes thermonucléaires à grande puissance détruisent des surfaces énormes (10 000 km^2) et causent des retombées qui peuvent s'étaler sur plus de 1000 km. Dans ces conditions, non seulement un pays comme la France peut être détruit en totalité, mais un vaste territoire comme celui de l'URSS peut être entièrement contaminé, toutes ses villes écrasées ou brûlées.

Les états-majors ont essayé de concevoir ce que pourrait être une guerre nucléaire. On a fait des exercices et des plans. Après des années de balbutiements, il a fallu se rendre à l'évidence: une guerre nucléaire bilatérale dans laquelle les adversaires opposés disposeraient d'armes en grand nombre (des milliers) est absolument impensable. Elle est impensable parce qu'aucun des belligérants ne peut se protéger contre les feux adverses, parce que les destructions généralisées causeraient un chaos inexprimable et aussi parce que, faute d'expérience en vraie grandeur, il est impossible d'imaginer les conséquences psychologiques d'événements de cette ampleur sur la population et sur les forces armées. En outre, certains phénomènes électriques pourraient brouiller toutes les communications radiophoniques et les radars pendant de longues durées. Pour toutes ces raisons, la conclusion qui s'impose c'est que l'arme atomique ne peut pas servir à faire la guerre, mais que les dangers extrêmes qu'elle comporte lui permet d'avoir une influence décisive pour éviter la guerre. On entrait dans l'ère consciente de la dissuasion.

Mais la dissuasion repose sur une contradiction fondamentale. Pour qu'elle s'exerce, donc qu'elle empêche la guerre que l'on veut éviter, il faut que la menace terrible de l'arme nucléaire demeure crédible. Il faut donc que *l'intention* de l'employer ne puisse pas être mise en doute, ou tout au moins que l'on ne puisse assurer que l'on n'osera pas prendre cette décision fatale. La logique propre à la dissuasion impose donc de proclamer possible le génocide que par ailleurs on se flatte d'empêcher. On comprend que les opinions publiques et les moralistes aient eu du mal à s'y retrouver, que certains proclament la malfaisance et l'amoralité des armements nucléaires, tandis que d'autres, dont je suis, saluent leur existence comme celle du plus puissant stabilisateur politique qui ait été donné à l'homme depuis l'origine des siècles, pour compenser sa folie persistante, et souhaitent qu'on ne réduise pas son influence pacifiante par un maniement erroné des accords de contrôle ou de désarmement.

Cette situation, il faut le reconnaître, est désolante du point de vue de la *théorie* de l'humanisation de la guerre: on atteint le paradoxe d'une guerre non pas humanisée, mais empêchée par son horreur proclamée et reconnue. Ce n'est plus la théorie humanitaire qui règne, mais la *pratique,* une pratique qui s'est avérée jusqu'à présent fort efficace.

En effet, l'existence des armes nucléaires conduit d'abord à empêcher tout conflit entre puissances nucléaires dans les zones géographiques où les puissances nucléaires possèdent des intérêts majeurs, c'est-à-dire, en gros, les régions de développement avancé de l'hémisphère nord. Au point que l'URSS peut envahir la Tchécoslovaquie ou la Hongrie sans que le monde occidental en ressente une inquiétude majeure, mais seulement de la sympathie pour les victimes et quelques remords pour sa passivité. Mais l'existence des armes nucléaires fait plus: elle conduit les puissances nucléaires qui se croient obligées d'intervenir dans d'autres parties du monde de le faire avec une grande prudence, en limitant au maximum l'emploi de la force. Là où la guerre est encore possible, en gros dans les régions équatoriales et dans l'hémisphère sud, au lieu de se porter d'emblée aux extrêmes, elle tend à se résoudre au niveau le plus bas permis par les circonstances. Dans ces conditions, elle est rarement décisive et constitue une sorte d'épreuve de force qui se termine par un compromis. C'est ainsi que s'est déroulée la Corée, c'est ainsi que semble devoir se dérouler le Vietnam. C'est un progrès insuffisant, mais c'est un progrès qu'aucune

loi écrite ne prescrit, mais qui résulte de la crainte de déclencher un conflit incontrôlable qui pourrait conduire aux outrances de la guerre nucléaire.

En vue de cette hypothèse limite, on a émis quelques idées qui permettraient une certaine humanisation de la guerre nucléaire et peut-être sa limitation: l'établissement de zones dénucléarisées, de zones refuges pour les populations. Toutes ces conceptions pourraient s'avérer utiles, mais elles se rapportent à une situation hypothétique actuellement utopique qui est celle de la guerre nucléaire. Par contre, les mesures envisagées pour limiter la prolifération des armes nucléaires, problèmes politiques du temps de paix, qu'il va bien falloir résoudre avant dix ans si l'on veut éviter que le stabilisant ne devienne un détonateur, sont de première importance. Je ne crois pas qu'on aboutisse dans la voie actuellement tracée par les grandes puissances nucléaires qui veulent trop évidemment conserver leur monopole. Je pense par contre que le problème devra se résoudre tôt ou tard dans le cadre de l'ONU par la création d'une force nucléaire internationale. L'excès de danger aurait fait naître la sagesse... Espérons que ce «*happy ending*» se produira avant toute catastrophe.

Ces perspectives sur l'humanisation des grands moyens de destruction ne doivent pas faire oublier que la guerre moderne a pris des formes nouvelles qui se situent aux antipodes de la guerre des machines et des puissants explosifs et que ces formes nouvelles ne sont pas moins redoutables que les anciennes. Je veux parler du développement de la *résistance civile et de la guerre révolutionnaire.*

La guerre nucléaire était une «*macroguerre*» redoutable, mais inactuelle et purement conjecturale, la guerre révolutionnaire est une «*microguerre*» dont nous constatons le développement un peu partout, sans doute en compensation de l'impossibilité de la «macroguerre». Sa conception même conduit à ne faire aucune distinction entre combattants et non-combattants et par là à donner pratiquement l'initiative du feu au combattant irrégulier, donc à un homme (ou une femme) *d'apparence* non-combattante. Les règles qui ont été édictées dans les accords de Genève conclus après la Deuxième Guerre mondiale sont à la fois judicieuses et moralement inapplicables car elles placent les forces régulières dans une grande infériorité pratique. D'autre part, les comportements ne sont jamais symétriques: en Indochine les Vietminh et aujourd'hui les Vietcong ont procédé à des assassinats et à des exécutions sommaires que les forces régulières n'avaient pas le droit d'exécuter. En Algérie, le FLN procédait à des égorgements publics pour terroriser la population. Aucune force régulière n'aurait pu employer des procédés semblables. Il est inévitable que dans ce cas ces «*microguerres*» escaladent vers des excès qui n'ont jamais été ce que représentaient certaines propagandes, mais qui s'écartent nécessairement de la lettre des règles humanitaires: contrôle des populations, déplacement de populations, création de zones interdites, destructions massives dans ces zones, etc...

Les populations souffrent nécessairement beaucoup et les cœurs s'endurcissent. Le terrorisme se développe et appelle la répression policière avec ses interrogatoires persuasifs. C'est un retour à la barbarie, d'autant plus grave que nous sommes plus civilisés et que tout contrôle est impossible.

Y a-t-il une solution pour rendre ces guerres moins cruelles? C'est très difficile, mais ce n'est sans doute pas impossible. J'ai moi-même commandé quatre ans en Indochine et deux ans en Algérie et mon expérience me permet de dire que les forces régulières font une faute quand elles se laissent entraîner dans le cycle infernal de la violence et de la répression. Il y a toute une *éthique* de modération et de légalisme à développer qui ne peut manquer d'avoir une influence utile sur les populations. Mais il faut que ce légalisme comporte des règles simples et rapides pour le jugement et l'exécution des coupables et que la définition de ce qui est crime et de ce qui est acte de guerre soit très précise. Il est entendu aujourd'hui qu'un maquisard, qu'un FFI, qu'un FNL est un combattant. C'est juste. Mais l'espion, par exemple, est encore condamné à mort. C'est anormal me semble-t-il. Par contre les assassinats et les attentats demeurent des crimes incontestables qu'il importe de pouvoir sanctionner rapidement en bonne conscience, ce qui nous était impossible aussi bien en Indochine qu'en Algérie dans le système juridique français du temps de paix qui nous était imposé. Il y a donc tout un *édifice juridique* à bâtir pour humaniser et régulariser la guerre révolutionnaire. Nous en sommes encore très loin.

Il est deux domaines importants où la Convention de Genève avait apporté d'importants progrès, les prisonniers et les blessés, qui doivent recevoir des règles adaptées à la guerre révolutionnaire.

Je pense qu'une solution consisterait à établir des *zones refuge* sous contrôle de la Croix-Rouge ou de l'ONU où pourraient se situer les hôpitaux et les camps de prisonniers et où le contrôle assurerait qu'on n'y a pas abrité d'autres organisations. Ces zones refuge pourraient aussi servir à la population, aux enfants notamment. Parallèlement, une aide médicale internationale pourrait être donnée à ces hôpitaux forcément sommaires, qui actuellement au Vietnam doivent s'enterrer profondément pour échapper aux bombardements aériens.

En résumé, la guerre révolutionnaire requiert encore la définition d'une éthique, de règles juridiques et de procédés pratiques d'humanisation ainsi que de contrôle. L'expérience récente du Vietnam devrait permettre à la Croix-Rouge de réaliser cette œuvre indispensable, car il est à craindre que la guerre révolution-

naire ne s'étende encore au cours de ce siècle.

Cette brève analyse montre qu'il existe de nombreux domaines où l'on peut efficacement intervenir pour humaniser la guerre. Dans la guerre classique, forme de guerre hautement probable, le problème consiste à canaliser l'action de l'aviation ou des engins à longue portée par une éthique rigoureuse et fortement conçue avec l'idée de limiter au maximum l'emploi des feux à des objectifs militaires. L'attaque systématique des populations doit être rigoureusement bannie. Dans la guerre révolutionnaire, phénomène endémique de notre siècle, on a vu que l'on pouvait remédier à bien des inconvénients par des réglementations très précises d'ordre moral et juridique. Dans la guerre nucléaire, forme de guerre hautement improbable, on se trouve en face de contradictions fondamentales qui empêchent de concevoir un système d'ensemble satisfaisant, mais qui, en même temps font de cette éventualité une impossibilité pratique. Si, par malheur, l'arme nucléaire était employée, ma conviction est qu'on assisterait de part et d'autre à une autolimitation des destructions pour aboutir au plus vite à un compromis.

C'est pourquoi, j'estime qu'au-delà des règles pratiques d'ordre juridique si utiles que la Croix-Rouge aide à élaborer, l'action essentielle de la Croix-Rouge est d'*ordre moral,* en développant les inhibitions qui empêcheront les guerres de devenir trop cruelles. Nous sommes devenus trop puissants, nous devons devenir plus conscients. J'ai utilisé plusieurs fois le mot d'*éthique.* C'est là que se situe l'essentiel. Il ne s'agit pas de promouvoir un humanitarisme douçâtre et utopique, mais d'établir un code de chevalerie à l'usage des combattants.

C'est notre devoir de civilisés.